

RÉSOLUTION 25R-31

Fournir le montant des revenus d'investissements disponibles issus des contributions au Fonds de dotation-SHARE

Soumis par : Rotary club de Wonju, district 3730 (République de Corée)

1 ATTENDU QUE les dons au Fonds annuel financent les programmes de la Fondation
2 Rotary. Les fonds sont investis pendant trois ans pour couvrir les coûts opérationnels
3 de la Fondation Rotary. À la fin de cette période d'investissement, 47,5 % des
4 contributions sont dirigés vers le Fonds spécifique de district et 47,5 % vers le Fonds
5 mondial, et

6
7 ATTENDU QUE le terme « Fonds de dotation de la Fondation » se rapporte au fonds
8 permanent de la Fondation dont seuls les revenus sont utilisés pour financer les
9 programmes de la Fondation. Les revenus des investissements du Fonds de dotation
10 sont destinés aux programmes et opérations de la Fondation Rotary et distribués tous
11 les ans selon le système SHARE, conformément à l'article 52 du Code of Policies de la
12 Fondation, et

13
14 ATTENDU QUE les districts sont tenus de payer des dividendes aux clubs
15 proportionnellement au montant des dons, mais qu'il existe des cas où ces dividendes
16 sont utilisés pour d'autres actions par décision unilatérale du district, ce qui crée une
17 méfiance inutile et des conflits entre le district et les clubs, et

18
19 ATTENDU QUE, en cas de contributions au Fonds de dotation-SHARE sans
20 l'établissement d'un fonds commémoratif, des informations détaillées sur les
21 gains ne sont pas données au club donateur, et les dividendes correspondantes
22 sont également uniquement allouées au district

23
24 Le Rotary International demande à son conseil d'administration de proposer aux
25 administrateurs de la Fondation Rotary de fournir, sur demande d'un Rotary club
26 auquel appartiennent les membres donateurs, le montant des revenus
27 d'investissements disponibles issus des contributions au Fonds de dotation-SHARE,
28 lorsqu'aucun fonds commémoratif n'a été créé.

(Fin du texte)

EXPOSÉ DES MOTIFS

29 Chaque club lève, via les contributions de ses membres, les fonds nécessaires
30 pour ses activités caritatives, le Fonds annuel-SHARE et le Fonds de dotation-
31 SHARE. Il est donc essentiel de connaître le montant, même modeste, des
32 revenus issus du Fonds de dotation qui est redistribué. Ainsi, si un club le

1 demande, la Fondation doit fournir des informations exactes sur la répartition
2 des revenus du Fonds de dotation du club pour cette année. Cela permet de créer
3 un consensus parmi les clubs du district sur l'utilité du Fonds de dotation. Cette
4 mesure incitera les clubs à soutenir le Fonds de dotation et nous sommes
5 confiants qu'elle aboutira à une hausse des dons à la Fondation Rotary.

IMPACT FINANCIER

6 Cet amendement pourra avoir un impact financier sur la Fondation Rotary, qui
7 ne peut être déterminé pour le moment. Les coûts dépendront du niveau de
8 soutien que devra fournir la Fondation Rotary.
9
10 Actuellement, la Fondation Rotary n'a pas les capacités pour donner le montant
11 utilisable issu des contributions générales individuelles faites au Fonds de
12 dotation-SHARE.